

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

UN LIBRARY

NOV - 7 1979



Distr.
LIMITEE

A/C.4/34/L.17
2 novembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
QUATRIEME COMMISSION
Point 94 de l'ordre du jour

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION DES
NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE AUSTRALE

Algérie, Allemagne, République fédérale d', Australie, Autriche, Barbade, Botswana, Brésil, Canada, Danemark, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Finlande, France, Ghana, Inde, Italie, Japon, Lesotho, Libéria, Malaisie, Nigéria, Norvège, Pakistan, Portugal, République-Unie de Tanzanie, Swaziland, Trinité-et-Tobago, Turquie, Venezuela, Zaïre et Zambie : projet de résolution

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions relatives au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, en particulier la résolution 33/42 du 13 décembre 1978,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le Programme pour 1978/79 1/, et les résultats de la Conférence sur la situation des réfugiés en Afrique, tenue à Arusha du 7 au 17 mai 1979,

Fermement convaincue que la poursuite et l'élargissement du Programme sont essentiels pour aider les peuples d'Afrique australe, de Namibie et de Rhodésie du Sud,

Reconnaissant qu'un accroissement substantiel des contributions est nécessaire pour permettre au Programme de répondre à l'état actuel de ses obligations et de faire face à une nette augmentation du niveau des demandes d'assistance,

Notant qu'une évaluation du Programme, telle qu'elle a été approuvée par l'Assemblée générale au paragraphe 4 de sa résolution 33/42, sera entreprise en 1980,

1/A/34/571.

1. Exprime ses remerciements à tous ceux qui ont versé des contributions volontaires ou fourni des bourses au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe;
2. Félicite le Secrétaire général et le Comité consultatif du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe de leurs efforts pour promouvoir le programme;
3. Exprime sa satisfaction de l'adjonction de six nouveaux membres au Comité consultatif, conformément à la résolution 33/42 de l'Assemblée générale 2/;
4. Prie le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Comité consultatif, de prendre les dernières dispositions en vue d'une évaluation rapide du Programme, afin de déterminer son efficacité et de fixer les priorités pour les travaux à venir;
5. Encourage le Secrétaire général et le Comité consultatif à continuer à pratiquer une coopération étroite avec l'Organisation de l'unité africaine et les autres donateurs de bourses, en vue de coordonner les politiques autant qu'il sera possible et souhaitable, afin de tirer le profit global maximum des sources disponibles;
6. Fait appel à tous les Etats, aux organisations et aux particuliers pour qu'ils reconnaissent la demande croissante d'accès à l'enseignement des peuples d'Afrique du Sud, de Namibie et de Rhodésie du Sud et qu'ils tiennent compte de l'augmentation rapide du coût de l'enseignement supérieur et de la formation de niveau avancé en offrant un appui financier généreux au Programme, de façon qu'il puisse être poursuivi et élargi.